

Commune de ROPPE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ARRÊT

3

Règlement

3.1. Pièce écrite1/4 000

3.2. Plans de zonages

- 1/2000ème
- 1/4000ème

Juillet 2019

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Aménagement d'un parking	Commune	930 m²

0150300

Format A0 - Echelle : 1/4 000

Source : Origine cadastre 2018 (c) droits de l'Etat réservés

Légende

Zone urbaine

UA

UB

UBm

UE

Secteur mixte de cœur de village

Secteur mixte à dominante pavillonnaire

Sous-secteur de risques miniers (aléa faible)

Secteur ayant pour vocation l'accueil d'activités économiques

Zone à urbaniser

1AU

Secteurs urbanisables à court terme :

- « Charnois »,

- « Sous le verrois »

Zone agricole

A

Ae

Espace agricole

Secteur humide

Zone naturelle et forestière

N

NL

Nm

Espace naturel et forestier

Secteur de loisirs

Secteur militaire

Prescriptions

Espace vert à préserver et à requalifier au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé (ER)

Numéro d'ordre de l'ER

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles"

Périmètre de réciprocity

Atlas des zones inondables du bassin de la Bourbeuse

Périmètre d'inconstructibilité au titre de l'article R151-31, 2° du Code de l'urbanisme

1- anciennes décharges

2- doline

3- puits

Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme

Éléments architecturaux à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme :

1- Chapelle Sainte-Marguerite (Oratoire)

2- Mairie-école

3- Lavoir

4- Château Lesmann

5- Monument aux morts

6- Pont 'Rue du Commandant Arnaud'

7- Fort militaire

8 et 9- Croix de mission

Périmètre L151-12 (1/750e)